

Liste des disciplines et des spécialités – Durée des formations.

- Discipline : « Spécialités médicales » comportant les diplômes d'études spécialités suivants :
 - Anatomie et cytologie pathologiques, durée : cinq ans
 - Cardiologie et maladies vasculaires, durée : quatre ans
 - Dermatologie et vénéréologie, durée : quatre ans
 - Endocrinologie et métabolismes, durée : quatre ans
 - Gastro-entérologie et hépatologie, durée : quatre ans
 - Génétique médicale, durée : quatre ans
 - Hématologie, durée : cinq ans
 - Médecine interne, durée : cinq ans
 - Médecine nucléaire, durée : quatre ans
 - Médecine physique et de réadaptation, durée : quatre ans
 - Néphrologie, durée : quatre ans
 - Neurologie, durée : quatre ans
 - Oncologie, durée : cinq ans
 - Pneumologie, durée : quatre ans
 - Radiodiagnostic et imagerie médicale, durée : cinq ans
 - Rhumatologie, durée : quatre ans
 - Médecine générale, durée : trois ans.
- Discipline : Spécialités chirurgicales, comportant :
 - A - Les diplômes d'études spécialités suivants :
 - Chirurgie générale, durée : cinq ans
 - Neurochirurgie, durée : cinq ans
 - Ophtalmologie, durée : cinq ans
 - Oto-rhino-laryngologie, durée : cinq ans
 - B – Outre le diplôme d'études spécialisées de chirurgie générale, les diplômes d'études spécialisées complémentaires suivants :
 - Chirurgie infantile, durée : trois ans
 - Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, durée : trois ans
 - Chirurgie de la face et du cou, durée : trois ans
 - Chirurgie orthopédique et traumatologie, durée : trois ans
 - Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, durée : trois ans
 - Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire, durée : trois ans
 - Chirurgie urologique, durée : trois ans
 - Chirurgie vasculaire, durée : trois ans
 - Chirurgie viscérale et digestive, durée : trois ans
- Discipline : Anesthésie- réanimation, durée cinq ans
- Discipline : Pédiatrie, durée : quatre ans
- Discipline : Médecine du travail, durée : quatre ans
- Discipline : Santé publique et médecine sociale, durée : quatre ans
- Discipline : Gynécologie- obstétrique, durée : cinq ans
- Discipline : Gynécologie médicale, durée : quatre ans
- Discipline : Biologie médicale, durée : quatre ans
- Discipline : Psychiatrie, durée : quatre ans